

CULTURE

Des concerts même en automne !



Il n'y a pas de saison pour profiter d'instantanés musicaux. C'est en tout cas la volonté des Concerts d'Automne qui reviennent cette année pour la 7ème édition. Du Grand Théâtre à MAME, ces concerts vous feront vibrer deux week-ends durant.

Entre découvertes et surprises, les week-ends du 7 et du 14 octobre feront apprécier au public des concerts aux influences méditerranéennes. De Bach jazzy à l'opéra Rinaldo de Haendel en version concert en passant par les ensembles tourangeaux Consonance et Jacques Moderne ou la musique du Portugal au XVIIIe, la programmation regroupe de nombreux artistes de différents genres de musiques baroques ou savantes. « Ce sont les opportunités des calendriers qui nous permettent de réunir une telle affiche sur deux week-ends [...] les artistes apprécient l'idée de participer à un événement qui mêle différents styles » assure le programmateur du festival Alessandro di Profio.

6 soirées de concerts

Cette édition promet donc encore de belles découvertes avec, en soirée d'ouverture le vendredi 7 octobre, le répertoire de Bach arrangé pour piano (Thomas Encho) et marimba (Vassilena Serafimova) nous transporte aux confins du jazz. Ensuite, les ensembles tourangeaux Consonance (samedi 8) et Jacques Moderne (vendredi 9) se produiront au Grand Théâtre pour le premier et au MAME pour l'ensemble Jacques Moderne.

Vendredi 14, l'ensemble portugais Divino Sospiro explore le paysage musical cosmopolite du Lisbonne du XVIIIe siècle. Le lendemain, place à l'opéra de Haendel Rinaldo interprété en version concert par l'Accademia Bizantina, un ensemble de Ravenne en Italie, désigné l'an passé meilleur orchestre baroque du monde par la revue anglaise Gramophone ! Enfin, en clôture, l'ensemble Capella Mediterranea dirigé par le chef d'origine argentine Leonardo Garcia Alarcon nous emportera en Sicile pour suivre les aventures de Cecilia dans un programme mêlant musique baroque et airs populaires.

Retrouvez le programme complet sur www.concerts-automne.com.

Publié le 28/09/2022 par le Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Partager

